



2016

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

*1 point pour 1 site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial
(2015)



CONCEPTION & RÉALISATION

*Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims,
Champagne Création pour la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial*

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

*Michel Jolyot, Michel Guillard, Amarante Puget, Fabien Gatinois, ville de Reims – CF Thierry, Comité Champagne, Parc
naturel régional de la Montagne de Reims, Champagne Création*

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial



SOMMAIRE



Édito	p.04
La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial	p.06
2016 La gestion en ligne de mire	p.10
Les Grand rendez-vous de 2016	p.14
Communication : Logo, emblème et outils	p.19
Le programme de travail 2017	p.21

*Une année de prise de fonction pour la structure
en responsabilité de l'inscription*

ER, Président de
t Caves de Champagne

LE DÉFINI...
CHAMPAGNE
de votre c

Reims
Lundi 4 juillet 2016

COTEAUX, MAISONS
& CAVES de
CHAMPAGNE
PATRIMOINE MONDIAL
www.champagne-patrimoinemondial

ÉDITO

Pierre-Emmanuel TAITTINGER

*Président de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
Patrimoine mondial*

“ *L'année 2016 marque un tournant pour la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne avec la disparition de Pierre Cheval Président de l'association depuis 2008. L'industrie, la diplomatie, le charisme personnel de Pierre Cheval, en ont fait l'animateur et le pédagogue de la candidature puis de l'inscription.*

Merci Pierre ! ...de nous léguer ce bel héritage dont il nous appartient aujourd'hui de prouver que nous sommes dignes de l'honneur qui nous a été fait le 4 juillet 2015. ”



L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a ouvert une nouvelle page dans l'histoire de la Champagne viticole, le 18ème siècle a été celui de la naissance du Champagne, le 19ème celui de sa multiplication et de sa diffusion à l'échelle mondiale grâce aux progrès techniques, le 20ème celui de sa démocratisation et de la création de l'AOC Champagne, le 21ème siècle célèbre aujourd'hui sa Valeur Universelle Exceptionnelle.

L'inscription garantit la conservation et la transmission du site pour les générations futures mais ouvre surtout la voie à des projets ambitieux pour le territoire, dans le domaine de la culture, de l'environnement et du développement économique que la Mission souhaite pouvoir développer dans un esprit collectif avec le soutien des acteurs champenois.

En 2016, de grands enjeux se sont ouverts à nous. En matière de gestion avec la première édition de la conférence territoriale et les premiers comités locaux, mais également pour rendre visible notre inscription sur la Liste du patrimoine mondial et partager largement la connaissance des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne avec le lancement du premier Séjour des Réconciliations.

Une année riche et de belles perspectives pour le futur !

LA MISSION COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE PATRIMOINE MONDIAL

Prolongeant l'action de l'Association Paysages du Champagne, la « Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne- Patrimoine mondial » a pour mission principale de veiller, en coordination avec les services de l'État, à la bonne application du Plan de gestion.

Elle a pour objet d'assurer :

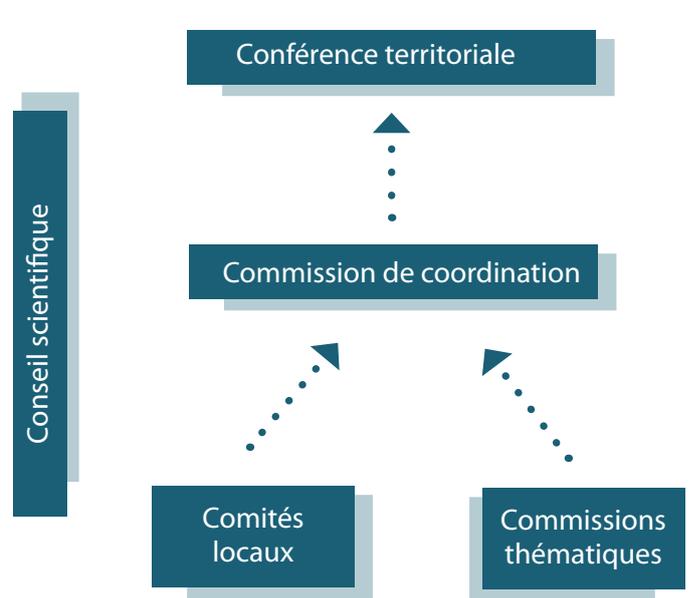
- La **préservation de l'intégrité et de l'authenticité** du bien en relation étroite avec les différents services des Ministères en charge des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial,
- La **réalisation, le suivi et l'évaluation** du plan de gestion,
- Le **développement d'actions innovantes** susceptibles de valoriser le bien,
- Le **transfert d'expériences** dans la zone d'engagement

- L'**animation** des travaux des différentes instances concernées par le bien et la zone d'engagement,
- La **définition et le contrôle** des conditions et modalités d'usage du logo mixte « UNESCO/ patrimoine mondial » ainsi que de l'emblème « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – patrimoine mondial »,
- La **promotion** de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien,
- La **liaison avec l'UNESCO** et le réseau national et international des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial,
- Toute action susceptible de concourir à la réalisation de la Convention du patrimoine mondial.

ORGANE DECISIONNAIRE



ORGANE DE CONCERTATION ET DE SUIVI



Les membres de la Mission



1. Les membres fondateurs :

- le Comité Champagne, réunissant le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne et l'Union des Maisons de Champagne,
- les conseils régionaux et départementaux territorialement situés dans l'aire de l'appellation d'origine contrôlée Champagne,
- les communes de Reims, Epernay, Cumières, Hautvillers, Champillon, Dizy, Mutigny, Ay-Champagne.

2. Les membres associés :

Sont les communes ou groupements de communes situés dans la zone d'engagement et les personnes physiques ou morales agréées par l'assemblée générale.

3. Les membres de droit :

- l'Institut national de l'origine et de la qualité
- le Parc naturel régional de la montagne de Reims
- l'Agence d'Urbanisme de Reims
- Toute autre personne physique ou morale agréée par l'assemblée générale.

4. Les membres d'honneur :

sont des personnes physiques ou morales, agréées par l'assemblée générale, qui contribuent de manière déterminante, par leur action ou leur soutien financier, à la réalisation des objectifs de l'association.

La mise en place d'une gestion coordonnée des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne mobilise l'ensemble des acteurs du territoire. Elle nécessite donc le déploiement d'organes de concertation et de suivi pour coordonner la progression du plan de gestion.

1. La Conférence territoriale

Il s'agit de l'organe participatif garant de la gestion du bien. Il s'agit d'une instance de coordination de l'ensemble des acteurs et des partenaires afin de répondre à une exigence de cohérence et de transversalité. L'enjeu est celui d'une gouvernance institutionnelle et citoyenne capable de créer les conditions du consensus et de la mise en place de d'une maîtrise d'ouvrage qui préserve la Valeur Universelle Exceptionnelle. Cet organe est coprésidé par la Préfet coordinateur des sites Unesco en région et le Président de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. La conférence territoriale se réunit tous les 2 ans.

Objectifs :

- **Nourrir le dialogue entre les acteurs de la gestion,**
- **Assurer une information sur les avancées du plan de gestion,**
- **Débattre sur les orientations du programme de travail,**
- **Créer les conditions d'une appropriation des projets par la société civile,**
- **Garantir collectivement la gestion du bien inscrit.**

2 . Le Conseil scientifique

Il s'agit de l'organe d'expertise. Il apporte la caution scientifique nécessaire au suivi du bien. Il est consulté sur les projets de développement susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de la VUE. Il apporte un éclairage scientifique sur les méthodologies de l'évaluation et de suivi du bien. Il peut être sollicité pour représenter la Mission lors de réunions des organes de concertation nécessitant une expertise particulière et assiste aux réunions statutaires avec voix consultative. Il est composé d'universitaires, d'experts et de personnalités désignés par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Il est présidé par Jean-Luc Barbier, et co-présidé par Michèle Prats et Jacques Douadi.

Objectifs :

- **Initier les actions nécessaires pour approfondir, enrichir et actualiser le dossier d'inscription,**
- **Transmettre la Valeur Universelle Exceptionnelle,**
- **Emettre des avis sur les projets de développement,**
- **Proposer les évolutions à apporter au plan de gestion.**



3 . La Commission de coordination, les Comités locaux et les Commissions thématiques

Il s'agit des organes de coordination du suivi réactif du plan de gestion.

La **Commission de coordination** est placée sous la responsabilité des services de l'Etat. Elle est installée et présidée par le préfet coordinateur. Le secrétariat est assuré par la DRAC.

Les **Comités locaux** sont au nombre de trois. Ils sont placés sous la responsabilité d'un Président désigné collégialement par les instances institutionnelles de la Mission et sont réunis à l'initiative de celle-ci.

Objectifs :

- **Suivre et rendre compte de l'avancée des actions du plan de gestion**
- **Faire émerger des sujets et enjeux non identifiés par le plan de gestion**

Les **Commissions thématiques** sont au nombre de deux. Elles sont placées sous l'autorité de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

La **Commission Tourisme, Culture et Communication** rassemble les acteurs institutionnels du secteur touristique, culturel et de la communication. Elle permet de partager les projets thématiques en amont et de construire la visibilité collective de l'inscription.

La **Commission Valorisation / Embellissement** rassemble les acteurs engagés dans la mise en place des sites pilotes (projet AGIR).





Les ressources de l'association

Elles sont constituées des contributions annuelles des membres fondateurs, des cotisations versées par les membres associés, le mécénat et les ventes réalisées lors des événements.

39 % Interprofession

42 % Collectivités

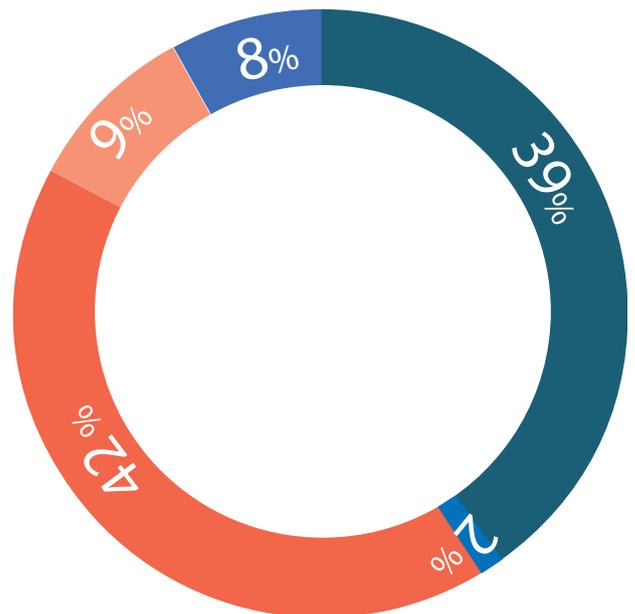
la Région Grand-Est, les départements de la Marne, la Haute-Marne, l'Aube, les villes de Reims, d'Épernay, les communes des coteaux historiques et l'Agence de développement touristique de la Marne,

9 % Mécénat

Crédit Agricole du Nord-Est et le syndicat des Courtiers en vins de Champagne

8 % Adhésions des communes de la zone d'engagement

2 % Ventes d'objets de communication...



- Interprofession
- Collectivités
- Mécénat
- Adhésions à l'association et vente d'objets de communication
- Vente d'objets de communication...

2016 LA GESTION EN LIGNE DE MIRE

Afin de positionner la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au plus près de la gestion du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et des actions conduites par l'ensemble des acteurs, 4 principaux axes de travail ont été définis pour 2016.

AXE 1 : Animation et gouvernance territoriale

La Mission comme instance d'animation et de coproduction entre acteurs du territoire.

2016 est marquée par le déploiement de la gouvernance pour coordonner la progression du plan de gestion. L'animation et le suivi du plan de gestion est garanti par :

1. La Conférence territoriale
2. Le Conseil scientifique
3. La Commission de coordination, les Comités locaux et les Commissions thématiques

La **Conférence territoriale** a été organisée le 4 juillet 2016 à Reims au cœur de la Cité jardin du Chemin-Vert.

Co-présidé par le Préfet coordinateur des sites Unesco en région et le Président de la Mission Coteaux, Maisons et Caves et en présence de l'Ambassadeur de France auprès de l'UNESCO, Monsieur Laurent Stefanini, la Conférence territoriale a réuni près de 300 acteurs locaux parties prenantes de la gestion du site, afin de créer les conditions du consensus et de la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage qui préserve la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

Le **Conseil scientifique** est composé d'une vingtaine de personnalités champenoises et nationales qui détiennent une compétence spécifique dans les différents domaines concernés par l'inscription.

Sont ainsi réunis, en particulier, des spécialistes en architecture, urbanisme, aménagement paysager, géographie, histoire, photographie, développement durable, protection de l'environnement, collectivités locales, etc...

Le conseil scientifique est présidé par Jean-Luc Barbier, entouré de deux vice-présidents, Michèle Prats et Jacques Douadi. Il s'est réuni deux fois en 2016.



La Commission de coordination, les Comités locaux et les Commissions thématiques sont les organes de coordination du suivi réactif du plan de gestion.

La Commission de coordination se réunira en 2017.

Les Comités locaux sont au nombre de trois – pour les 3 zones centrales. Réunis en juin 2016, ils permettent de suivre et de rendre compte au plus proche du terrain de l'avancée des actions du plan de gestion et de faire émerger des sujets et des enjeux non identifiés par le plan de gestion. Le Comité local de Reims est présidé par Catherine Coutant, celui des Coteaux historique par Dominique Lévêque et pour Epernay par Franck Leroy.

Les Commissions thématiques sont au nombre de deux. Elles réunissent en tant que de besoin les acteurs de la zone d'engagement sur les projets relatifs au tourisme, à la culture, à la valorisation et à l'embellissement des attributs du bien.

AXE 2 : Suivi et production de stratégie pour la gestion

La Mission comme outil de coordination et de cohérence du plan de gestion

La reconnaissance acquise en juillet 2015 est accompagnée d'une clause de revoyure. Ce rapport d'étape a été une action prioritaire de l'activité 2016. La Mission a soumis au Centre du patrimoine mondial le 1er décembre 2016 un rapport d'étape sur la mise en œuvre des **recommandations du Comité** à savoir notamment :

- 1 Finaliser le dispositif de protection du bien ;**
- 2 Développer une étude d'impact au regard de la Valeur Universelle Exceptionnelle pour le projet de éolien de Pocancy-Champigneul ;**
- 3 Définir une stratégie efficace et adaptée de conservation des crayères ;**
- 4 Sélectionner des indicateurs pour évaluer l'état de conservation du bien ;**
- 5 Définir et mettre en œuvre des mesures pour protéger et restaurer la biodiversité du paysage ;**
- 6 Soumettre tout nouveau projet situé au sud de la Place de la République à Epernay.**

Un rapport final sera examiné par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 42ème session en juin 2018.



En parallèle, la Mission exerce un suivi quotidien des actions « court terme » identifiées dans le plan de gestion en lien avec les acteurs pilotes.

La Mission coordonne avec le Comité Champagne et le PNR de la Montagne de Reims, 3 sites pilotes qui ont été retenus pour devenir les laboratoires et les vitrines en matière d'aménagement paysagers et de gestion durable.

L'objectif est de renforcer localement le soutien technique apporté de manière à les aider à progresser encore plus rapidement sur les domaines en rapport avec la viticulture durable et la préservation et l'amélioration de la biodiversité, des paysages et du patrimoine. L'expérience acquise sur les sites pilotes sera progressivement élargie à la zone d'engagement.

A noter la réalisation d'une série de 11 fiches thématiques sur les grandes problématiques identifiées dans le vignoble.

Ce travail de recommandations techniques a été réalisé en collaboration avec les équipes du Comité Champagne et du PNR de la Montagne de Reims (exemples de fiche : murs et murets de soutènement, végétalisation des talus, petit patrimoine, intégration paysagère des dépôts...).

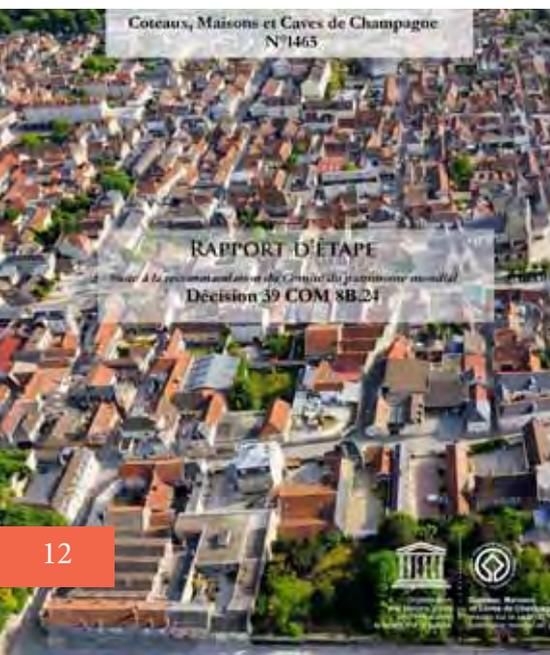
Fiches disponibles sur le site internet de la Mission.

AXE 3 : information et diffusion

La Mission comme centre de ressources pour apporter des outils, du conseil et de l'accompagnement aux acteurs du territoire de la zone d'engagement.

La Mission pilote la création de contenus d'interprétation et de médiation culturelle de l'inscription. Un panel de **brochures** et une **exposition mobile** ont été réalisés afin de présenter le bien inscrit à la population locale et aux visiteurs. Un **module de formation** a également été réalisé afin de transmettre les clés de lecture de la Valeur Universelle Exceptionnelle aux professionnels du tourisme et aux agents des institutions en charge d'un volet du plan de gestion.

Une **réflexion sur la signalétique** est également en cours afin de construire un scénario cohérent de prise en compte de cette nouvelle reconnaissance dans la signalisation autoroutière, routière et de découverte infra-communale.



La Mission joue également un **rôle de conseil et soutien** auprès des communes de la zone d'engagement (les 320 communes viticoles de l'appellation Champagne) qui souhaitent se doter d'outils de protection du patrimoine comme les AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) ou qui souhaitent entreprendre une démarche de labellisation (Petite cité de caractère par exemple), ou qui ont à faire face à des projets de développement de grande ampleur.

Le rôle de la Mission est aussi de veiller à l'appropriation du plus grand nombre des valeurs de l'UNESCO (la paix, la réconciliation, la protection du patrimoine) et de transmettre la Valeur Universelle Exceptionnelle des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. C'est dans ce cadre qu'a été lancé le **Séjour des Réconciliations**. L'édition 2016 de la marche a été un véritable succès avec près de 2 500 marcheurs dans la commune d'Hautvillers. L'édition de 2017 de la Marche est déjà programmée et aura lieu dans l'Aube sur la commune des Riceys.

La Mission accompagne également les forces vives du territoire dans leurs démarches de promotion du patrimoine champenois comme c'est le cas par exemple avec la Ville de Reims et les célébrations du premier anniversaire et des 25 ans des inscriptions Patrimoine mondial (organisation d'un concours de dessin auprès des scolaires, participation à la journée d'études des sites Patrimoine mondial du Grand-Est, plaque commémorative de l'inscription...).

Par ailleurs, la Mission assure le **suivi de l'instruction des demandes d'utilisation de l'emblème** Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

AXE 4 : Partenariats et réseaux du « patrimoine mondial »

La Mission comme passeur d'idées et bâtisseur de réseaux.

La Mission a travaillé en collaboration avec les services du Préfet et des ministères de la culture et de l'écologie, le Centre du patrimoine mondial sur de nombreux sujets dont la préparation d'un séminaire visant à la conciliation entre transition énergétique et sites d'exceptions du Patrimoine mondial.

La Mission a participé également au réseau professionnel du « patrimoine mondial » en France (association des biens français Patrimoine mondial, les premières rencontres des sites Patrimoine mondial de la région Grand-Est ...) ainsi qu'au réseau des sites des paysages viticoles du patrimoine mondial (VITOUR).

Un rapprochement avec la Commission européenne a été également engagé en 2016 afin de participer à des programmes de promotion des sites du Patrimoine mondial en Europe.



LES GRANDS RENDEZ-VOUS DE 2016

Le Séjour des Réconciliations, le premier d'une longue série

Tous les ans, la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne organisera fin juin, début juillet, le « Séjour des Réconciliations » dans la zone d'engagement qui comprend les 320 villages et villes de la Champagne viticole historique retenue par l'UNESCO. Ce grand événement d'accueil dans toute la Champagne à caractère universel doit s'enrichir d'année en année d'animations culturelles, de spectacles, de concerts, de conférences et de moments conviviaux et gastronomiques autour du thème de la réconciliation.

Le point d'orgue de ce week-end est la « Marche des Réconciliations ». Une journée anniversaire, placée sous le signe de la convivialité, où chacun peut prendre le temps de découvrir ou redécouvrir le territoire et ses richesses et de se réconcilier autour de son patrimoine culturel.

En 2016, c'est Hautvillers, une commune de la Marne, qui a été le point de ralliement de la première Marche des Réconciliations, en 2017, ce sera aux Riceys commune emblématique de l'Aube puis les années suivantes dans la Haute-Marne, l'Aisne... Une manière de représenter au fil des ans l'ensemble de la zone d'engagement reconnue par l'UNESCO.

Au programme du 10 juillet 2016, trois boucles de marche de 5, 11 et 21 kms, au départ d'Hautvillers qui ont traversé les villages de Romery, Cormoyeux, Fleury-la-Rivière, Damery et Cumières, ponctuées çà et là d'animations, afin de prendre conscience du territoire inscrit. Spectacles dans les vignes par une compagnie de théâtre, lecture de paysages, caravane autour de la préservation et la protection du territoire, ou exposition sur l'inscription, l'UNESCO, et les sites inscrits, les animations ont été conçues pour tout public.

Cette première édition fut un véritable succès avec plus de 2 500 participants et cela grâce au soutien de nombreux bénévoles qui ont œuvré avec la Mission pour la préparation et l'animation de cette journée.





Les autres rendez vous 2016

Janvier/Février

Journées de formation sur l'inscription Patrimoine mondial auprès des professionnels du tourisme, de la collectivité de Reims et des guides des Maisons de Champagne

7 et 22 Juin

Réunions des Comités locaux de la zone centrale (Reims, Coteaux historiques, Epernay)

9 Juin

Réunion du Conseil scientifique

4 Juillet

Conférence territoriale des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

10 Juillet

1ère marche des réconciliations organisée à Hautvillers (événement grand public pour fêter l'inscription ayant rassemblé 2 500 personnes).

Octobre

Participation aux salons Viti-Vini et Destination vignobles

15 Octobre

Opération « Villages et Coteaux propres » (organisation d'une journée de nettoyage dans les communes viticoles de la Champagne, environs 60 communes participantes)

15 novembre

Célébration des nouveaux sites européens inscrits au Patrimoine mondial et invitation du Parlement européen, Bruxelles

Publications de 2016

Le mémento de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Le guide d'utilisation de l'Emblème

La déclaration d'intention de la Conférence territoriale

L'exposition Patrimoine mondial / Coteaux Maisons et Caves de Champagne (17 panneaux avec une version française et une anglaise)

La Clause de revoyure –Rapport d'étape suite aux recommandations du Comité du patrimoine





Un grand merci aux 60 communes viticoles qui ont participé à l'Opération « Villages et Coteaux propres » !



SIGNALER L'APPARTENANCE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



Le logo mixte UNESCO - Patrimoine mondial

Comme tous les autres biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne disposent d'un logo officiel spécifique. Il est constitué des logos de l'UNESCO et du Patrimoine mondial, accompagnés de l'intitulé du bien inscrit et de son année d'inscription.

Ce logo n'est pas d'un usage libre : le temple de l'UNESCO est déposé à l'OMPI et l'emblème du Patrimoine mondial est protégé au titre de la propriété industrielle.

La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne est, par délégation, responsable de la gestion de ce logo, en lien avec la Commission nationale des biens français pour l'UNESCO. Elle est la seule à pouvoir utiliser le logo de manière permanente. Il est toutefois possible de demander ce logo pour un évènement en lien avec les valeurs de l'inscription et de l'UNESCO. Les demandes d'utilisation doivent être déposées auprès de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.



L'emblème Coteaux, Maisons et Caves de Champagne Patrimoine mondial

Face à l'usage très restrictif des logos UNESCO et Patrimoine mondial, la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne propose un emblème pour les acteurs du territoire.

Le développement d'une charte graphique inspirée de l'identité visuelle fédératrice développée lors de la campagne de mobilisation vient signifier une nouvelle étape ayant pour objectif d'accompagner la dynamique de développement afin de transmettre ce patrimoine porteur de la Valeur Universelle Exceptionnelle aux générations futures.

L'emblème proposé se veut en parfaite adéquation et complémentaire avec les initiatives existantes - développées par les professionnels champenois, les acteurs du tourisme et les itinéraires de découverte du patrimoine viticole - ou en développement comme le contrat de destination «La Champagne».

Les couleurs sont à dominante or; elles expriment le raffinement, la qualité et l'excellence qui sont des valeurs ancrées dans la culture du territoire.

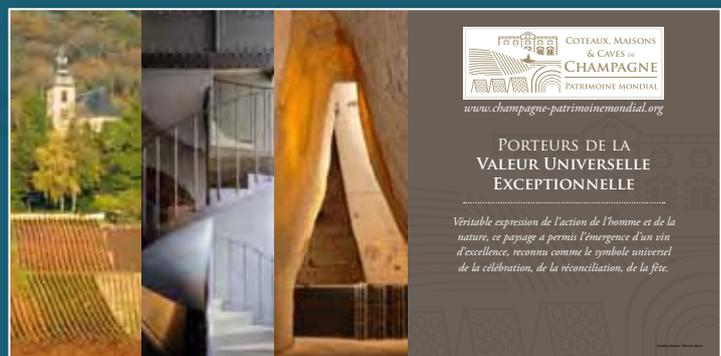
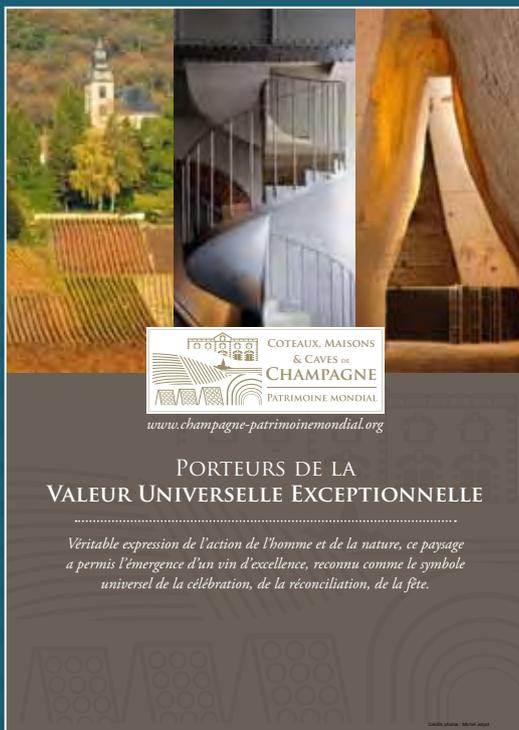
Cet emblème est un marqueur commun au service de la préservation du patrimoine qui permettra de mieux identifier les lieux et les acteurs champenois fédérés autour de l'objectif de mise en valeur de la Valeur Universelle Exceptionnelle des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

Les modalités et conditions d'utilisation de l'emblème sont fixées par un règlement d'usage. D'une manière générale, il est autorisé d'utiliser l'emblème exclusivement pour communiquer sur son appartenance aux Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, territoire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, et pour se référer à la Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue dans le cadre de cette inscription. Après transmission du formulaire d'engagement à l'association Paysages du Champagne, l'utilisateur est autorisé à exploiter l'emblème dans sa communication institutionnelle (site internet, papeterie, roll-up, affiche...) en respectant les préconisations de la Charte graphique. Une boîte à outil regroupant affiches, brochure de présentation, encarts presse personnalisables, signature mail et fichiers en haute définition de l'emblème est proposée aux utilisateurs signataires du règlement d'usage de la charte graphique.

Toute utilisation de l'emblème sur un support mentionnant des tarifs liés à un usage commercial direct est interdite. Ainsi, l'utilisation de l'emblème est proscrite sur les bouteilles de Champagne (capsules, étiquettes, emballages), sauf accord préalable de l'Association Paysages du Champagne.

La référence à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est possible mais doit faire l'objet d'une mention informative reprenant obligatoirement la formulation générique comme suit : «Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO».

Ainsi, ce ne sont pas le monument X, la ville Y ou la cave Z qui sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO mais bel et bien les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, comme l'indique l'emblème.



La mise en place d'une signalétique sur le territoire de la zone d'engagement est à l'étude. Dans cette attente, il est fortement conseillé de prendre contact avec l'Association afin d'étudier la mise en place de ces dispositifs qui sont par ailleurs encadrés par des réglementations particulières.

Plus d'informations sur
www.champagne-patrimoinemondial.org
rubrique EMBLEME

PROGRAMME DE TRAVAIL 2017

Afin de positionner la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial au plus près de la gestion du site inscrit et des actions conduites par l'ensemble des acteurs du territoire, 3 axes de travail ont été définis :

Axe 1 : L'animation de la plateforme de gouvernance territoriale

Il a pour objectif de bâtir une vision partagée entre les acteurs pour garantir les conditions optimales d'une gestion concertée.

C'est un objectif fondamental qui regroupe la mise en place et l'animation des comités locaux, des commissions thématiques, du conseil scientifique, de commission de coordination animée par le préfet et la gestion administrative et financière de la Mission. C'est au travers de cette gouvernance que tous les acteurs à tous niveaux, élus ou techniciens peuvent échanger, construire et faire avancer le plan de gestion. Cette plateforme a été lancée en 2016 et va se poursuivre en 2017, seule la commission de coordination sera réunie pour la première fois en 2017.

Axe 2 : La gestion du bien

En termes de paysage, de patrimoine, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, du suivi de l'état de conservation et de suivi réactif. Il s'agit de la responsabilité première de la Mission dont l'objectif est de répondre à la clause de revoyure.

Axe 3 : Accroître la visibilité de l'inscription

La Mission poursuit son travail de sensibilisation auprès la filière professionnelle du Champagne et les communes de la zone d'engagement face aux enjeux de l'inscription en termes de préservation du patrimoine et des paysages mais également en fléchant les leviers concrets mis à leur disposition pour signaler et utiliser l'inscription.

La Mission aura aussi à cœur de développer la communication pour faire savoir que la Champagne est inscrite sur la Liste du patrimoine au reste du monde et en faire un avantage concurrentiel en termes de destination touristique.

Du jeudi **22/25**
au dimanche
JUIN 2017



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Sous le patronage
de l'**UNESCO**



SÉJOUR DES RÉCONCILIATIONS

2^{ème} édition

DES 4 COINS DU MONDE, SE RÉCONCILIER
EN TERRE DE CHAMPAGNE

CONFÉRENCES

Le 22 juin à ÉPERNAY
Le 24 juin à REIMS
et aux RICEYS

DÎNER DE GALA CARITATIF

Le 23 juin à
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

LÂCHERS DE LANTERNES

le 24 juin à la tombée de la nuit
EN CHAMPAGNE ET DANS LE MONDE

MARCHE DES RÉCONCILIATIONS

le 25 juin aux RICEYS

Toutes les infos sur le site
www.sejourdesreconciliations.fr
#sejourdesreconciliations



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015



SITE INTERNET

www.champagne-patrimoinemondial.org



INSTAGRAM

[champagne_worldheritage](#)



TWITTER

[@ChampagneWH](#)



Mission Coteaux Maisons et Caves de
Champagne Patrimoine mondial



YOUTUBE

Chaîne : « Champagne Patrimoine mondial »

MEMBRES FONDATEURS



Grand Est



Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT



EPÉRNAY Reims



GRAND MÉCÈNE



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
Patrimoine mondial

C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000
51084 REIMS Cedex

Tél. 03.26.77.42.89
Fax.03.26.82.52.21

www.champagne-patrimoinemondial.org



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015



COTEAUX, MAISONS
& CAVES DE
CHAMPAGNE
PATRIMOINE MONDIAL